

Séance publique du 17 janvier 2005

Délibération n° 2005-2436

commission principale : finances et institutions

objet : **Acquisition de matériel informatique, de logiciels et réalisation de prestations complémentaires - Autorisation de signer les marchés**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 décembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2004-2055 en date du 12 juillet 2004, le conseil de Communauté a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution des prestations de fourniture de matériel informatique, de logiciels, et réalisation de prestations complémentaires.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 2 décembre 2004, a classé les offres et choisi pour les différents lots les offres des entreprises suivantes (marchés à bons de commande d'une durée de deux ans ferme) :

- lot n° 1 : acquisition de micro-ordinateurs, de logiciels, de périphériques et réalisation de prestations complémentaires ; entreprise Econocom products and solutions pour un montant global minimum de 2 392 000 € TTC et maximum de 7 176 000 € TTC,
- lot n° 2 : acquisition d'équipement et réalisation de prestations complémentaires pour l'infrastructure de transport ; entreprise Telindus France Rhône-Alpes pour un montant global minimum de 59 800 € TTC et maximum de 239 200 € TTC,
- lot n° 3 : acquisition d'équipements et réalisation de prestations complémentaires pour des plates-formes d'hébergement basées sur des systèmes Unix ; entreprise Morse pour un montant global minimum de 167 440 € TTC et maximum de 669 760 TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer les marchés à bons de commande et tous les actes contractuels y afférents, avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : acquisition de micro-ordinateurs, de logiciels, de périphériques et réalisation de prestations complémentaires ; entreprise Econocom products and solutions pour un montant global minimum de 2 392 000 € TTC et maximum de 7 176 000 € TTC,
- lot n° 2 : acquisition d'équipement et réalisation de prestations complémentaires pour l'infrastructure de transport ; entreprise Telindus France Rhône-Alpes pour un montant global minimum de 59 800 € TTC et maximum de 239 200 € TTC,

- lot n° 3 acquisition d'équipements et réalisation de prestations complémentaires pour des plates-formes d'hébergement basées sur des systèmes Unix; entreprise Morse pour un montant global minimum de 167 440 € TTC et maximum de 669 760 € TTC.

2° - Les montants à payer en investissement pour 2005, 2006 et 2007 seront imputés sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - comptes 205 100 et 218 300, et aux budgets annexes des eaux et de l'assainissement - comptes 205 200 et 218 300. Les montants à payer en fonctionnement pour 2005, 2006 et 2007 seront imputés sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - compte 611 400, et aux budgets annexes des eaux et de l'assainissement - compte 611 000.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,